

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 les membres du nouveau Conseil municipal se sont réunis à la mairie, lieu habituel des séances.

Date de convocation à la séance : 16 mars 2026

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, maire sortante ; Marie-Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Flora BIARD ; Natacha CARDONNEL ; Guénola LE DUC ; Emma LEBELLE.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint sortant ; Maxime CABADY ; Xavier CARDONNEL ; Jean-Louis DARAUT ; Philippe FEUTRIER ; Patrick MOUILHAC.

Préalablement à la réunion, M. Jean COUTANCIER, 2^e adjoint sortant, a déposé ses clefs.

À 18 h 30 Mme Lafon, maire sortante, accueille les nouveaux membres du Conseil municipal. Elle explique le déroulement de l'installation du nouveau Conseil municipal puis dépose ses clefs et ses codes d'accès à l'ordinateur de son bureau. Enfin, elle souhaite un beau parcours aux membres du Conseil municipal.

M. Viven, 1^{er} adjoint sortant, dépose ses clefs.

Les nouveaux membres du Conseil municipal prennent place.

Mme Lafon et M. Viven quittent la séance.

M. Jean-Louis DARAUT, doyen de l'assemblée prend la présidence.

Mme Eva SCHILLING est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération élection du Maire
- Délibération détermination du nombre d'adjoints
- Délibération élection des adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l'Élu local
- Délibération fixant les indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints

Délibération élection du Maire

Mme Cardonnel Natacha se porte candidate au poste de Maire.

Mmes ARDOUREL Evelyne et LE DUC Guénola sont nommées assesseurs.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret.

Après ouverture de l'urne, les assesseurs comptent onze bulletins. Suite au dépouillement, Mme Cardonnel est élue à l'unanimité.

Mme Cardonnel prend la présidence de l'assemblée.

Délibération détermination du nombre d'adjoints

NC

Mme Cardonnel expose à l'assemblée que le Conseil municipal peut compter au maximum 3 adjoints et explique que ceux-ci recevront des délégations. Il sera décidé ultérieurement de l'attribution de ces délégations. Mme Cardonnel accepte son droit de délégué au Conseil communautaire. Elle propose de créer deux postes d'adjoints comme cela était le cas précédemment et demande son avis à l'assemblée. S'engage un débat sur le nombre d'adjoints adéquat. Après discussion l'on procède au vote à main levée pour la création de 2 postes d'adjoints. La proposition est approuvée à 10 voix pour et 1 abstention.

Délibération élection des adjoints

Mme ADELL Marie-Line présente sa candidature au poste de 1^{re} adjointe et M. CABADY Maxime présente sa candidature au poste de 2^e adjoint.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret

Après ouverture de l'urne, les assesseurs comptent onze bulletins. Suite au dépouillement, Mme Adell et M. Cabady sont respectivement élus 1^{re} adjointe et 2^e adjoint à 10 voix pour et 1 un bulletin blanc.

Mme Cardonnel explique que le tableau du Conseil municipal est déterminé selon la fonction puis selon le critère d'âge des élus. Elle fait lecture du texte relatif à la constitution du tableau et des changements en cas de vacance de siège.

Le Conseil municipal est ainsi constitué selon le tableau ci-dessous.

Ordre	Fonction	Nom prénom
1	Maire	Mme CARDONNEL Natacha
2	1 ^{re} adjointe	Mme ADELL Marie-Line
3	2 ^e adjoint	M. CABADY Maxime
4	Conseiller	M. DARAUT Jean-Louis
5	Conseiller	M. MOUILHAC Patrick
6	Conseillère	Mme ARDOUREL Evelyne
7	Conseiller	M. CARDONNEL Xavier
8	Conseiller	M. FEUTRIER Philippe
9	Conseillère	Mme LE DUC Guénola
10	Conseillère	Mme LEBELLE Emma
11	Conseillère	Mme BIARD Flora

Mme Cardonnel procède à la lecture de la Charte de l' élu local.

Délibération fixant les indemnités de fonction au Maire et aux adjoints

Madame le Maire fait part de sa volonté de recevoir la totalité des indemnités auxquelles elle a droit. Mme Adell, 1^{re} adjointe, et M. Cabady, 2^e adjoint, demandent à recevoir la totalité réglementaire des indemnités. L'assemblée débat du poids budgétaire de ces indemnités. Les questions du remboursement des frais kilométriques des élus et de l'utilisation du véhicule communal sont soulevées. M. Cabady précise que le véhicule est dédié aux agents municipaux.

Après délibération, le Conseil municipal vote :

La totalité des indemnités pour Madame le Maire à l'unanimité

La totalité des indemnités pour les adjoints à 8 voix pour et 1 abstention, Mme Adell et M. Cabady ne prenant pas part au vote.

Divers

Madame le Maire présente une proposition pour la prochaine réunion du Conseil municipal : vote du budget, attribution des délégations, vote des délégations au Maire, listage des projets pour ce mandat.

Mme Cardonnel souhaite mettre en place un outil interactif pour discuter de ses actions et partager les échanges liés aux diverses réunions auxquelles elle assistera.

Elle expose la problématique des petites communes au sein du Conseil communautaire. M. Cabady et Mme Cardonnel expliquent le fonctionnement de prise de décision du Conseil communautaire et rappellent que Ginals bénéficie d'un seul siège au sein de ce Conseil.

M. Cabady et Mme Cardonnel expliquent le fonctionnement des commissions au sein du Conseil communautaire. Madame le Maire informe qu'elle a rendez-vous avec la Communauté de Communes mercredi 25 mars. Mme Lebelles demande à Madame le Maire de bien vouloir transmettre un récapitulatif concernant les commissions et délégations au sein de la Communauté de Communes suite à la réunion du 25 mars.

Mme Ardourel informe qu'elle prendra en charge les locations la salle communale et la gestion des églises.

Mme Cardonnel propose que la prochaine réunion du Conseil municipal ait lieu le vendredi 10 avril à 18 h 30.

Madame la Maire récupère les clefs et le code d'accès à l'ordinateur de son bureau.

La séance est levée à 20 h.

NC 